

Concerne : consultations autour de la mobilité à Chavannes

Monsieur le Municipal,

Monsieur le chef de service,

Suite aux ateliers autour de la mobilité organisés par la Commune, l'association bien vivre à Chavannes - abac 1022 souhaite, par le biais de cette lettre, faire officiellement part de sa position concernant cette problématique.

Plusieurs membres de notre association ont participé aux ateliers de ces derniers jours, et nous sommes très heureux de la direction générale prise par la Commune. Il nous semble néanmoins important de manifester officiellement la position de notre association sur une question centrale pour la qualité de vie des habitants de la Commune, et qui nous tient à cœur. Ce d'autant plus qu'il s'agit non de réflexions ponctuelles sur certains lieux à Chavannes, comme lors des ateliers, mais d'une vision globale, que nous développons en quelques points ci-dessous.

En ce qui concerne les **transports individuels motorisés**,

- La vitesse doit être modérée sur l'ensemble des axes routiers de la Commune, pour des raisons de sécurité, de tranquillité et de qualité de l'air. De plus, le caractère général de cette modération aurait un effet symbolique fort.
- Là où une telle modération ne serait pas possible (p. ex. sur les routes cantonales), il faudrait au minimum prévoir une limitation à 30 km/h la nuit, sur le modèle lausannois. Dans tous les cas, il convient de prendre des mesures de modération du trafic même sur les axes qui resteraient, le cas échéant, limités à 50 km/h (p. ex. rétrécissement de la chaussée, relèvement de la chaussée en dos-d'âne, pertes de priorité, ...), afin d'éviter que la vitesse autorisée soit dépassée et que les nuisances sur ces axes augmentent.

- Une part importante des routes de la commune devraient être considérées comme des poches de quartier, et le transit par celles-ci devrait être rendu impossible, sauf pour les cycles.
- La pose de revêtements phono-absorbants doit être systématique lors de toute réfection, afin de limiter le bruit.
- Sur l'axe autoroutier, principale source de nuisances à Chavannes, il est absolument nécessaire de négocier avec l'OFROU et la DGMR une baisse importante de la vitesse, et ce quel que soit le statut futur de cet axe.
- Une attention particulière doit être accordée aux abords des trois bâtiments scolaires : Concorde, Planta, Plaine. Afin d'assurer la sécurité des enfants, il faut absolument minimiser le transit de véhicules par la rue Centrale, par l'avenue de la Concorde et par la route de Pra Véguet.

En ce qui concerne la **mobilité douce**,

- De manière générale, il faut prévoir une priorisation des piétons et des cyclistes par rapport aux voitures. Afin d'inciter les gens à privilégier les modes doux, il est nécessaire que ces déplacements soient à la fois sécurisés et plus agréables et plus rapides que les déplacements en véhicules motorisés privés.
- Pour favoriser l'évolution des habitudes vers les modes doux, la Commune doit promouvoir activement et au quotidien la marche à pied, la mobilité douce et les transports en commun pour les déplacements sur le territoire communal.

Pour les **cycles**,

- Il faut concevoir un réseau cyclable cohérent, continu, direct, rapide et sécurisé, couvrant l'ensemble du territoire communal, relié à celui des communes limitrophes, avec une attention particulière aux franchissements de l'autoroute (sur le territoire de la commune) et des voies de chemin de fer (sur le territoire de Renens).
- Sur les rues fermées au transit, le transit cyclable doit toujours être possible. Sur les sens uniques, il faut systématiser les contre-sens cyclables.

- A l'intersection des réseaux cyclables et de transport public, il faut prévoir des pôles d'échange intermodal (parkings pour cycles à certains arrêts de bus par exemple).
- Lorsque les aménagements cyclables seront avancés, la Commune devrait éditer, avec les autres Communes de l'Ouest, une carte des itinéraires cyclables, comme le fait Lausanne, afin de contribuer à inciter les gens à se déplacer à vélo.

Pour les piétons,

- Il faut créer de nouveaux cheminements piétonniers partout où cela est possible, afin de créer une culture des déplacements à pied dans la Commune.
- Comme pour les itinéraires cyclables, la Commune devrait éditer, avec les autres Communes de l'Ouest, une carte des itinéraires piétonniers, avec mention de la durée des déplacements, comme le fait Lausanne, afin de contribuer à inciter les gens à se déplacer à pieds.

Pour les transports en commun,

- Afin d'accompagner l'augmentation massive du nombre d'habitants prévue à Chavannes, la Commune doit préparer une amélioration plus massive encore du réseau de transports publics, en particulier quant aux cadences de certaines lignes de bus, aujourd'hui peu en phase avec la densité d'habitation (lignes 31, 32, 33).

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi,

- Une campagne de prévention routière expliquant le nouveau concept de mobilité à Chavannes doit être organisée, insistant sur le bien-être des habitants, sur leur droit au calme et à un air respirable, ainsi que sur la sécurité des usagers les plus faibles (en premier lieu les piétons, puis les cyclistes).
- Une présence policière renforcée est nécessaire afin de s'assurer du respect des mesures prises, en verbalisant les contrevenants (vitesse et bruit excessifs, non-respects des priorités, ...).

- Afin d'améliorer son suivi de la mobilité, dans le but de piloter sa stratégie de mobilité ces prochaines années, la Commune devrait conclure un partenariat avec Swisscom pour partager les données de géolocalisation à des fins d'urbanisme, à l'image de certaines communes de l'est lausannois.
- Enfin, pour assurer l'information de la population et son appropriation du nouveau paradigme, la Commune doit informer celle-ci de l'évolution de la politique de la mobilité à Chavannes par le biais de l'Actu.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, et en nous réjouissant de poursuivre avec vous la réflexion sur ce thème, nous vous adressons, Monsieur le Municipal, Monsieur le chef de service, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Comité d'abac 1022,

Baktash Azam, Président

Sarah Corthay, Secrétaire

Olivier Roque, Trésorier

Bertrand de Rham, Membre

Copie : A M. Benoît Biéler, directeur du bureau SDOL